

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2024**

**Le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand siège en  
séance extraordinaire ce 17 juin 2024 à 18 h 30  
à la salle du conseil**

Sont présents : Audrey Ouellette, conseillère ainsi que Joël Fontaine et Mathieu Henri conseillers sous la présidence de Jean-Claude Gagnon, maire suppléant formant quorum.

L'avis de convocation a été transmis aux conseillers absents Jean-Paul Pelletier et Roger East ainsi qu'au maire Yves Charlebois.

Assiste également à la séance : Viviana Magazzu, directrice générale et greffière-trésorière.

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par Jean-Claude Gagnon, maire suppléant

ORDRE DU JOUR

1. Vente d'une partie de terrain de la caserne  
(6 633 784)
2. Nomination d'un patrouilleur nautique (substitut)
3. Nomination d'un coordonnateur des mesures d'urgence
4. Période de questions
5. Levée de la séance

**2024-06-122 Vente d'une partie de terrain de la caserne (lot 6 633 784)**

Il est proposé par Mathieu Henri et résolu ce qui suit :

Que la municipalité de Saint-Ferdinand vend à Marie-Claude Laroche et Patrick Soubrier le lot numéro 6 633 784, d'une superficie de 197,4 mètres carrés;

Que cette vente soit faite sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur, pour tout ce qui est de nature environnementale concernant ledit terrain, de même que la composition du sol requise pour la construction;

Que cette vente soit faite pour un prix de 45 000 \$ plus les taxes applicables, s'il y a lieu, payable comptant lors de la signature de l'acte notarié;

Que l'acheteur devienne propriétaire de l'immeuble à compter de la signature de l'acte de vente avec possession immédiate;

Que l'acheteur autorise la municipalité de Saint-Ferdinand à utiliser le terrain vendu à des fins de stationnement municipal;

Que toutes les répartitions relatives notamment aux taxes soient faites en date de l'acte de vente notarié;

Que les frais et honoraires de l'évaluateur agréé et de l'arpenteur-géomètre soient remboursés à la municipalité par Marie-Claude Laroche et Patrick Soubrier;

Que les frais et honoraires de l'acte de vente, de leur publicité et des copies pour toutes les parties soient payables par Marie-Claude Laroche et Patrick Soubrier;

Que le maire Yves Charlebois et la directrice générale Viviana Magazzu soient autorisés à signer pour et au nom de

la municipalit  de Saint-Ferdinand cet acte de vente   intervenir,   y stipuler toutes clauses et conditions qu'ils jugent   propos et dans l'int r t ou au nom de la municipalit , de m me que tous autres documents n cessaires ou utiles pour donner effet   la pr sente r solution. Adopt    l'unanimit .

**2024-06-123      Nomination d'un patrouilleur nautique (substitut)**

Il est propos  par Jo l Fontaine et r solu que la municipalit  de Saint-Ferdinand nomme Viviana Magazzu comme inspecteur municipal, division patrouille nautique, (substitut) pour appliquer la Loi sur la marine marchande du Canada et tout autre r glement tel que mentionn  dans les attendus ci-haut. Adopt    l'unanimit .

**2024-06-124      Nomination d'un coordonnateur des mesures d'urgence**

Il est propos  par Audrey Ouellette et r solu que la directrice g n rale et greffiere-tr sori re Viviana Magazzu soit nomm e coordonnateur des mesures d'urgence de la municipalit . Adopt    l'unanimit .

**P riode de questions**

Deux personnes pr sentent dans l'assistance mais aucune question n'a  t  pos e.

**2024-06-125      Cl ture de la s ance**

Tous les points   l'ordre du jour  tant  puis s, il est propos  par Mathieu Henri et r solu que la pr sente s ance soit lev e   18 h 35. Adopt    l'unanimit .

\_\_\_\_\_  
Maire Suppl ant

\_\_\_\_\_  
Greffiere-tr sori re

Je, Jean-Claude Gagnon, maire suppl ant, atteste que la signature du pr sent proc s-verbal  quivaut   la signature par moi de toutes les r solutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.